



**COMMUNE DE MAILLY-LE-CAMP**

DEPARTEMENT DE L'AUBE

Pièce n°4.2. - Plan de zonage  
Zooms \_ 1/10000

**Plan Local d'Urbanisme**



Arrêté par délibération en date du  
Approuvé par délibération en date du

Le Maire,

**LEGENDE**

<b>Cadastre</b> Bâti	<b>Éléments à préserver</b> Boitements au titre des Espaces Boisés Classés
<b>zonage</b> Limites de zones	<b>Informations diverses</b> Secteurs soumis à OAP
<b>Emplacement réservé</b>	Périmètre inconstructible lié aux ICPE
<b>Zones humides</b>	Risque remontée d'eau Secteurs concernés actuellement - Autres secteurs possibles sur le finage. Sous-sols interdits

**Liste des emplacements réservés**

Id	Destination	Superficie, m²	Destinataire
ER1	Création d'une voie	2 011	Commune

**Définition des zones**

Ua : zone urbaine à vocation principale d'habitat  
Uaj : secteur de fonds de jardins  
Um : zone urbaine liée au camp militaire  
Uy : zone urbaine à vocation principale d'activité

AU : Zone à urbaniser à vocation principale d'habitat, composée de deux secteurs  
AUa : Secteur à urbaniser dans un premier temps  
ALb : Secteur urbanisable lorsque le secteur AUa sera aménagé dans son ensemble

A : zone agricole  
Ai : secteur agricole inconstructible

N : zone naturelle